



RÈGLEMENT

INTERFACE

FONDS DE SOUTIEN
À LA RECHERCHE PARTENARIALE

Unil

UNIL | Université de Lausanne

Interface - Fonds de soutien
à la recherche partenariale

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	<i>Interface</i>	3
	Recherche partenariale	3
	Besoin du terrain	3
	Impact sociétal	3
CONDITIONS AUX FINANCEMENTS INTERFACE	1. Réponse à un besoin du terrain	4
	2. Codirection du projet de recherche partenariale	4
	3. Livrables non-exclusivement académiques	4
	4. Résultats à moyen terme et impact identifié	4
	5. Suivi du projet	4
	6. Rapport final et évaluation du projet	4
CADRE DES RECHERCHES SOUTENUES PAR INTERFACE	1. Conditions de partenariat	5
	2. Lieu de la recherche	5
	3. Financements	5
	4. Ressources humaines	5
	5. Exceptions	5
	6. Financements externes	6
	7. Resoumissions	6
	8. Intégrité et bonnes pratiques scientifiques	6
PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS	Sélections <i>Proxima</i>	7-9
	Sélections <i>Synergo</i> et <i>Volteface</i>	9
	Échelle d'évaluation	9
CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE RECHERCHE	1. Requéran·tes principaux·ales	10
	2. Chercheur·euses	10
	3. Partenaires non-académiques	10
	4. Étudiant·es	11
	5. Partenaires secondaires	11
CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS	<i>Proxima</i>	12
	<i>Synergo</i>	12
	<i>Volteface</i>	13
	<i>Confluence</i>	13

INTERFACE

Interface vise à développer des projets de recherche novateurs, tant sur leur objet que sur leurs modalités de réalisation. Ces recherches seront menées entre des membres de la communauté UNIL et des acteurs-ices de terrain.

Interface veut favoriser une recherche avec un impact sociétal identifié, qui répond à un besoin de la société et propose des résultats accessibles. Ces collaborations viendront renforcer la participation de l'UNIL aux transitions sociales, culturelles, écologiques, économiques et politiques actuelles et futures.

Interface permet, en outre, de soutenir et d'encourager des projets de recherche que les bailleurs de fonds habituels (FNS entre autres) ne financent pas en raison de leur cadre, de leur méthodologie ou de leur conceptualisation originale.

RECHERCHE PARTENARIALE

La recherche partenariale se définit comme une recherche impliquant des partenaires non exclusivement académiques. Elle permet de développer des projets innovants, dans la forme et le fond, en réponse à un besoin de terrain et porteurs d'un impact sociétal significatif. Elle propose de rassembler les différentes modalités telles que la recherche-action, la recherche collaborative, participative ou encore citoyenne (liste non-exhaustive des potentielles méthodologies).

BESOIN DU TERRAIN

Par besoin de terrain, on entend les besoins d'acteur-ices collectif-ves de la société civile, qu'il s'agisse de besoins de connaissances, de méthodes ou d'expertises. Il n'est pas donné mais doit être construit dans la relation partenariale entre acteur-ices académiques et de terrain. En ce sens, il s'agit d'une traduction d'un besoin pratique porté par les acteur-ices de terrain en une question de recherche.

IMPACT SOCIÉTAL

L'impact sociétal de la recherche peut être défini par la capacité de la recherche à produire des connaissances transformatrices ou mobilisables sur le terrain, c'est-à-dire permettant d'agir sur le monde et selon les besoins réels des partenaires.

CONDITIONS AUX FINANCEMENTS INTERFACE

Les sections ci-dessous définissent les conditions d'octroi d'un financement par *Interface*.

RÉPONSE À UN BESOIN DU TERRAIN

Les projets de recherche soutenus et menés dans le cadre d'*Interface* doivent impérativement répondre à un besoin du terrain. L'initiative de la recherche peut venir d'un membre de la communauté académique, mais la recherche doit tenir compte des besoins ou des préoccupations des acteur·ices de terrain (partenaire non-académique).

CODIRECTION DU PROJET DE RECHERCHE PARTENARIALE

Chaque projet de recherche doit être co-dirigé par un·e étudiant·e ou un·e chercheur·euse (selon les instruments de financement), et un·e acteur·ice de terrain (non-académique, c'est-à-dire une personne généralement non-immatriculée ou non-collaborateur·rice UNIL). En ce sens, les expertises académiques viennent s'articuler aux expériences et expertises de terrain – professionnelles ou non, sans constituer de hiérarchies épistémiques au sein des projets.

LIVRABLES NON-EXCLUSIVEMENT ACADÉMIQUES

Les livrables des projets de recherche menés dans le cadre d'*Interface* doivent proposer des formats non-académiques, c'est à dire d'autres concrétisations que des articles, des ouvrages ou des publications scientifiques. Ces livrables peuvent prendre la forme d'un rapport concis, de dépliants, d'une exposition, d'une restitution publique (séminaire, conférence, formation, etc.), ou d'une autre forme de valorisation (appui à une politique publique, renforcement d'un plaidoyer, etc.), définie par les partenaires et au besoin les chercheur·euses, au début du projet.

RÉSULTATS À MOYEN TERME ET IMPACT IDENTIFIÉ

Les résultats des recherches doivent proposer des résultats exploitables à moyen terme (12–18 mois en moyenne). Les partenaires peuvent ainsi obtenir des réponses à leur besoin ou leurs préoccupations qui leur permettront de planifier diverses mesures ou d'évaluer l'impact du projet dans leur domaine d'activité. La transformation induite par la collaboration doit être mesurable.

SUIVI DU PROJET

Le financement des projets *Interface* est conditionné à la participation par les requérant·es principaux·ales (voir sous *Constitution des équipes*, p. 10, du présent document) à trois *Labs* au cours de leur projet, en fonction du degré d'avancement de celui-ci (lancement – suivi – clôture).

Pour répondre à des préoccupations spécifiques ou des problématiques ponctuelles, les requérant·es principaux peuvent rencontrer individuellement l'équipe d'accompagnement d'*Interface*. Ces rencontres ne dispensent pas de la participation à trois rencontres dans les *Labs*.

RAPPORT FINAL ET ÉVALUATION DU PROJET

À la fin du projet de recherche, les requérant·es principaux·ales doivent produire un court rapport scientifique et financier, dont le canevas est fourni par *Interface*. Leur participation au processus d'évaluation et de satisfaction réalisé à la fin du projet est également exigée.

CADRE DES RECHERCHES SOUTENUES PAR INTERFACE

CONDITIONS DE PARTENARIAT

- *Interface* favorise des projets qui permettent à des partenaires de terrain d'accéder à la recherche et de produire des connaissances utiles à leur activité.
- Ce Fonds soutient des projets de recherche qui pourraient difficilement être financés par d'autres instances ou instruments de financement et promeut des approches exploratoires et innovantes.
- *Interface* n'a pas comme objectif de soutenir des projets visant le développement de biens ou de services commercialisables. Le potentiel usage lucratif de l'usage des travaux de recherche doit être annoncé au moment du dépôt du projet.
- Dans tous les cas, les requérant-es doivent fournir les garanties de respect des principes de liberté et d'indépendance de la recherche, ainsi que de liberté de publication. Le cadre de recherche en vigueur à l'UNIL est explicité dans le *Vademecum*.

LIEU DE LA RECHERCHE

Le lieu de recherche peut se situer à l'échelle locale, régionale, nationale ou à l'étranger.

FINANCEMENTS

- Le financement octroyé peut servir à l'engagement de ressources humaines, à l'acquisition de matériel de recherche, au traitement des données, à des mandats d'appui, aux frais courants qui accompagnent une recherche (déplacement, dédommagements, petit matériel, etc.) ou aux activités de valorisation (événements, posters, impressions, etc.).
- Le prélèvement des *overheads* et les possibles dérogations s'appliquent aux projets *Interface* en cas de co-financement par un partenaire externe (directive 4.1 de l'UNIL).
- Concernant le matériel de recherche :
 - * En dessous de 2000 CHF, les chercheur-euses sont libres de garder leur matériel ou de le laisser aux partenaires de terrain, ceci étant défini dans une convention.
 - * En-dessus de 2000 CHF, la gestion de fin de vie du matériel doit être discutée avec la Coordinatrice.

RESSOURCES HUMAINES

- Les projets *Interface* ne peuvent être source d'activités accessoires pour les chercheur-euses titulaires de l'UNIL.
- Le personnel engagé doit justifier d'une expertise pertinente pour le projet.
- Les requérant-es principaux-ales doivent s'assurer qu'une personne engagée sur leur projet bénéficie d'un taux d'emploi minimal de 60%, à l'UNIL et/ou hors de celle-ci (taux d'emplois cumulés > 60%).

EXCEPTIONS

Les évaluateur-ices peuvent prévoir des conditions supplémentaires, spécifiques au projet proposé. Pour accepter des requêtes, ils peuvent notamment :

1. Faire dépendre l'admission du projet au soutien (financier ou en nature) ou à la participation de tiers, ou au contraire de refuser que le projet soit soutenu par tels bailleurs de fonds ;
2. Déroger à certains critères, notamment lorsque l'originalité du projet (méthodologique ou thématique) répond à des intentions stratégiques de la Direction ou s'inscrit dans une démarche exploratoire.

FINANCEMENTS EXTERNES

- Au moment de la soumission du projet *Interface*, les requérant-es sont tenu-es d'informer de toutes les sources de financement obtenues ou envisagées pour leur projet *Interface*.
- L'octroi d'un financement *Interface* peut être complémentaire à un autre financement (FNS ou bailleurs de fonds externes) si la composante *Interface* offre une dimension partenariale au projet.
- Les requérant-es doivent être en mesure de fournir la contribution requise à l'ensemble des projets de recherche dans lesquels ils sont engagés.

RESOUMISSIONS

En cas de refus d'un projet, *Interface* n'entre pas en matière sur des requêtes resoumises moins de douze mois après le premier dépôt.

INTÉGRITÉ ET BONNES PRATIQUES SCIENTIFIQUES

Les projets *Interface* sont soumis aux mêmes exigences scientifiques, déontologiques et juridiques que toutes les activités de recherche à l'UNIL (au besoin, voir le *Cadre de recherche en vigueur à l'UNIL* dans le Vade-mecum).

PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

Les requêtes sont évaluées en fonction du système de sélection établi pour chaque instrument, décrits ci-dessous.

SÉLECTIONS PROXIMA

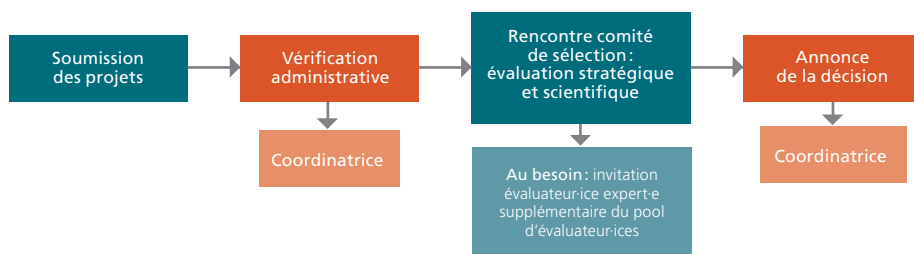
1. Pool d'évaluateur·ices

La Coordinatrice constitue un pool d'évaluateur·ices qui mobilise deux à trois chercheur·euses issu·es de chacune des sept Facultés, de manière à réunir plusieurs fois dans l'année un comité de sélection réunissant trois d'entre eux.

2. Planification des séances de comité de sélection

Pour chaque année civile, la Coordinatrice planifie des séances d'évaluation à un intervalle de six semaines.

Chaque séance réunit un comité constitué de deux membres du CoDir (évaluation stratégique) et de trois chercheur·euses du pool (évaluation scientifique).



3. Soumission des projets

Les requérant·es principaux·ales peuvent déposer en tout temps leur projet sur la plateforme dédiée (et exclusivement sur celle-ci).

4. Vérification administrative

À la réception du projet sur la plateforme, la Coordinatrice vérifie que les critères d'éligibilité soient respectés.

- * Respect des conditions cadres
- * Rigueur éthique
- * Rigueur en matière de protection des données
- * Prise en compte des enjeux de propriété intellectuelle
- * Pas de poursuite d'intérêts commerciaux, le cas échéant ils sont annoncés
- * Conditions d'engagement minimum

La Coordinatrice s'assure que les critères d'éligibilité soient remplis et revient si requis auprès des requérant·es. Une fois les critères remplis, le projet est soumis au comité de sélection.

5. Évaluation individuelle : stratégique et scientifique

Après validation des critères d'éligibilité, le projet est soumis individuellement par la Coordinatrice à chacun des membres du prochain comité de sélection, en vue de la préparation de celui-ci, selon les modalités suivantes :



- **Deux membres du CoDir *Interface*** procèdent à une évaluation stratégique. Ils reçoivent le projet complet. Au besoin, ils peuvent se remplacer les un-es et les autres dans le comité de sélection, si les thématiques ou méthodologies déployées dans les projets le justifient.

L'évaluation stratégique est réalisée selon les critères suivants, selon l'échelle d'évaluation (1 à 5) ci-dessous :

- * Qualité du partenariat – Adéquation du domaine de recherche scientifique avec le besoin du terrain
- * Pertinence de la recherche pour le partenaire de terrain
- * Originalité thématique ou collaborative
- * Exploitation des livrables par les partenaires
- * Faisabilité budgétaire et pertinence de la répartition budgétaire
- * Potentiel de valorisation pour l'UNIL

- **Trois évaluateur-ices du pool d'évaluateur-ices** procèdent à une évaluation de la rigueur scientifique du projet, dont ils ne sont pas forcément des expert-es thématiques. Elles et ils reçoivent une version anonymisée du projet, restreinte à ses composantes scientifiques. En raison de la planification des séances d'évaluation, le comité de sélection réunit une sélection aléatoire des Facultés.

L'évaluation scientifique est réalisée selon les critères suivants, selon l'échelle d'évaluation (1 à 5) ci-dessous :

- * Portée et actualité scientifiques
- * Qualité et originalité théoriques
- * Qualité et originalité méthodologiques
- * Faisabilité du projet

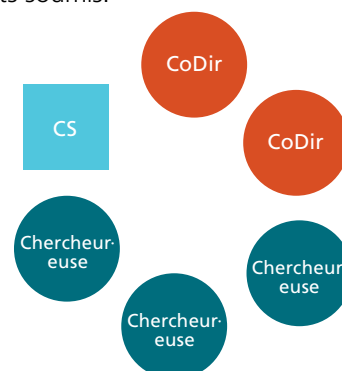
6. Séance d'évaluation

À intervalle de six semaines, le comité de sélection se réunit et procède à l'évaluation stratégique et scientifique des projets soumis.

La présidence est assurée par un-e membre du CoDir *Interface*.

La Coordinatrice assure le Secrétariat.

Si le comité de sélection du projet estime qu'une expertise disciplinaire est requise pour un projet, il peut la solliciter par le biais d'un-e évaluateur-ice du pool qui ne participe pas à la séance.



PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

7. Communication des résultats

La Coordinatrice communique les résultats de l'évaluation aux requérant·es principaux·es.

8. Accès au financement

La coordinatrice organise l'accès au financement et aux ressources.

9. Engagement de personnel

Les chercheur·euses contactent les RH de leur Faculté pour procéder aux engagements nécessaires.

SÉLECTIONS SYNERGO ET VOLTEFACE

La sélection des projets déposés dans le cadre des instruments *Synergo* et *Volteface* sera réalisée par un comité de sélection constitué avec les partenaires et/ou les acteur·ices concerné·es par la thématique. Les critères d'éligibilité restent identiques. Au besoin, les critères stratégiques et scientifiques sont complétés au moment de l'appel à projets.

ÉCHELLE D'ÉVALUATION

- 5 Convaincant dans tous les aspects pertinents. Aucun point faible ou presque.
- 4 Convaincant dans la plupart des aspects pertinents. Peu de points faibles clairement identifiés.
- 3 Convaincant dans plusieurs aspects pertinents. Quelques points faibles clairement identifiés.
- 2 Quelques points forts dans les aspects pertinents. Plusieurs points faibles clairement identifiés.
- 1 Peu ou pas de points forts identifiés dans les aspects pertinents. Nombreux sérieux points faibles.

CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE RECHERCHE

REQUÉRANT-ES PRINCIPAUX-ALES

Les requérant-es sont à minima un duo formé par un membre de la communauté UNIL (interne) et un-e partenaire de terrain (externe). Ils-elles assument personnellement la responsabilité du projet de recherche mené.

Ils-elles représenteront le projet auprès d'*Interface* et seront les personnes de référence tout au long du projet.

Expertise des requérant-es principaux-ales

Les requérant-es internes et externes doivent respectivement justifier d'une qualification scientifique et d'une expertise de terrain dans le domaine concerné par leur projet. Ils-elles doivent également démontrer qu'ils-elles apportent une contribution substantielle dans le projet.

CHERCHEUR-EUSES

Est considéré-e comme chercheur-euse toute personne physique qui exerce une activité de recherche à l'UNIL, ayant obtenu pour le moins un titre de Master.

Sont habilité-es à déposer un projet *Interface*, les personnes dont l'activité de recherche à l'UNIL est en cours ou est arrivée à terme depuis moins de six mois.

La contribution des chercheur-euses peut être soit paritaire, soit partielle. Elles et ils en assument dans tous les cas la responsabilité scientifique. Les autres champs de responsabilités sont fixés dans le dépôt du projet ou dans la convention établie.

Si un-e doctorant-e est requérant-e principal-e un projet *Interface*, il est souhaitable qu'il ou elle envisage une supervision scientifique par au moins un-e chercheur-euse senior. Cette supervision peut prendre diverses formes: directeur-ice de thèse, comité de pilotage, comité scientifique, etc.

PARTENAIRES NON-ACADÉMIQUES

Les partenaires non-académiques sont généralement des personnes non-immatriculées ou non-collaborateur-ices de l'UNIL.

La contribution des partenaires non-académiques peut être soit paritaire, soit partielle. Leurs champs de responsabilités sont fixés dans le dépôt du projet ou dans sa convention.

Les partenaires de terrain peuvent être représentant-es d'une administration publique, d'une entreprise, d'une association, d'une fondation ou d'une ONG.

CONSTITUTION DES ÉQUIPES DE RECHERCHE

ÉTUDIANT·ES

Est considéré·e comme étudiant·e toute personne physique immatriculée à l'UNIL pour y exercer une activité de formation, dans un cursus de Bachelor ou de Master.

Les étudiant·es de Bachelor et de Master peuvent faire partie d'équipes de recherche portés par des requérant·es principaux·ales, dans le cadre des instruments de financement *Proxima*, *Synergo* et *Volteface*.

En outre, les étudiant·es en cursus de Master à l'UNIL sont habilité·es à déposer une requête ou à participer individuellement à des projets par le biais de Confluence.

PARTENAIRES SECONDAIRES

Les partenaires secondaires peuvent être des personnes physiques ou morales, membres ou non de l'UNIL.

Elles et ils fournissent une contribution partielle au projet, sans partager la responsabilité de celui-ci. Dans la mesure du possible, elles et ils doivent être désigné·es dans la requête mais peuvent également être intégré·es au cours du projet.

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

PROXIMA

Proxima est un appel à projet continu (*Rolling Call*). Les requérant-es peuvent déposer des projets tout au long de l'année. La durée de traitement et d'évaluation des dossiers est d'environ 3 mois.

Il permet de soutenir et d'encourager les initiatives spontanées des chercheur-euses, leurs intérêts et les partenariats déjà établis. Il permet d'offrir un point de contact facilité et de répondre régulièrement aux demandes de la société civile en établissant un *matching* avec des chercheur-euses de l'UNIL.

Durée des projets	6 à 24 mois
Budget par projet	< 50'000 CHF

SYNERGO

Synergo est un appel à projets ponctuel, thématique ou non, fonctionnant grâce à un fonds conjoint et paritaire, élaboré avec un partenaire institutionnel.

Interact est un dispositif léger et efficace (*quick-win*) qui permet de structurer un réseau de partenaires, d'étendre la zone géographique d'impact de l'UNIL et de diversifier le profil de nos partenaires. Plusieurs appels à projets *Synergo* peuvent être lancés chaque année, avec différents partenaires institutionnels.

Choix thématique	La thématique est décidée à partir des intérêts et des demandes des partenaires de terrain.
Durée des projets	6 à 18 mois
Budget par appel (part UNIL, annuel)	< 30'000 CHF

CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS

VOLTEFACE

Volteface est un programme de recherche partenariale thématique. Les appels à projets sont orientés sur les grands enjeux sociétaux identifiés par la Direction de l'UNIL dans son plan d'intention.

Cet instrument offre une occasion de traitement approfondi et multi-partenarial d'une thématique. Il permet également de visibiliser l'expertise de la communauté UNIL dans les thématiques du plan d'intention, de favoriser et de visibiliser son engagement. En retour, il permet également de soutenir la Direction dans le développement des recherches menées sur les thématiques de son plan d'intention.

Choix thématique	Au préalable, une revue de l'actualité scientifique ainsi qu'une identification des besoins du terrain est réalisée par un·e chargé·e de projet. Un appel à projet est ensuite rédigé et officiellement communiqué dans le cadre d'un événement, à destination des chercheur·euses et des partenaires de terrain.
Durée des projets	6 à 18 mois
Budget par projet	À définir selon les appels et thématiques abordées

CONFLUENCE

Confluence est un atelier d'accueil, de formulation et d'orientation de la demande sociale, tout au long de l'année, à destination des étudiant·es.

En collaboration avec les Facultés, ce dispositif permet de promouvoir les pratiques de recherche partenariale auprès des étudiant·es et de leurs enseignant·es, ainsi que des partenaires de terrain. Il permet aux étudiant·es d'expérimenter un rôle d'expert·e en conditions réelles, au cours de la réalisation de leur Mémoire de Master, facilitant ainsi leur insertion professionnelle.

Sélection des projets	Accueil et formulation de la demande sociale, puis offre à destination des étudiant·es. Elles et ils peuvent ensuite manifester leur intérêt à répondre à l'une de ces demandes, par le biais de l'équipe de Confluence qui se chargera de suivre ces travaux.
Durée des projets	6 à 18 mois
Budget par projet	< 5'000 CHF

Interface, Fonds de soutien
à la recherche partenariale
interface@unil.ch
www.unil.ch/Interface